



Dette ancienne contractée hors mariage et insolvabilité

Par **patrick**, le **24/01/2012** à **22:56**

Bonjour, il y a environ 2 ans, suite à une demande d'un petit crédit à la consommation auprès de carrefour (crédit refusé), je suis contacté au téléphone par un huissier qui me rappelle une dette datant de 1987 environ, époque à laquelle j'avais acheté à crédit un appareil photo et pour lequel je n'avais pas fini de payer. C'était vrai mais j'ai répondu qu'il s'était trompé de personne et il n'y a pas eu de suite. Il y a 3 semaines j'ai signé comme co-emprunteur avec mon épouse un petit crédit à la consommation et ce matin je reçois une lettre recommandée avec ar que j'ai pu voir à la poste mais que je n'ai pas retirée pour l'instant, c'est sans doute la même démarche car je n'ai aucun autre souci de ce genre. QUESTIONS 1°: je ne travaille pas et ne touche aucune indemnité de chômage ou autre, je suis entièrement à la charge de mon épouse depuis que nous sommes mariés (date du mariage mai 1989 après contraction de la dette). La dette remonte à 25 ans. qu'ai-je à craindre de cette situation et mon épouse peut-elle subir une saisie sur son salaire? Enfin dois-je aller chercher la lettre?

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **17:19**

Bonjour Prenez connaissance du contenu de la lettre recommandée et revenez sur le forum afin que nous puissions vous renseigner sur vos droits. Si la dette a plus de 25 ans et qu'il n'y a jamais eu d'action en justice, vous n'avez aucun souci à avoir. Mais, surtout allez chercher la lettre recommandée cela vous permettra de nous informer sur ce qui vous est demandé et qui vous le demande.

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **17:20**

Bonjour
Prenez connaissance du contenu de la lettre recommandée et revenez sur le forum afin que nous puissions vous renseigner sur vos droits.
Si la dette à plus de 25 ans et qu'il n'y a jamais eu d'action en justice, vous n'avez aucun soucis à avoir.
Mais, surtout allez chercher la lettre recommandée cela vous permettra de nous informer sur ce qui vous est demandé et qui vous le demande.